

## **Observations sur le projet de PLU de la commune de Valloire**

*Cet ensemble d'observations est rédigé en reprenant la structure du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du projet de PLU . Ces remarques ont trait seulement à certains points du dossier sur lesquels j'exprime un avis détaillé. A noter que certains sujets, comme celui des impacts sur les déplacements sont l'objet de remarques dans plusieurs rubriques, comme dans le PADD.*

### **AXE 1 DU PADD : IMPULSER UNE ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUE ET PRÉSERVER L'ESPRIT DE « VILLE » ET PETITE VILLE**

Aujourd'hui Valloire est bien en effet une station moyenne. Pourquoi vouloir la transformer en station plus internationale, ou plus luxueuse avec un ensemble touristique aussi important que celui projeté par le Club Med ? Et pourquoi augmenter le domaine skiable alors que l'ensemble Valloire Valmeinier est déjà important ? Le PLU propose enfin que Valloire devienne une station 4 saisons, ce qui supposerait un changement profond, qui semble très utopique à court terme (*voir Axe3,2*)

#### **Orientation 1.2 : Fluidifier les déplacements et améliorer le stationnement**

- **Favoriser les modes de déplacements doux et alternatifs à la voiture :**

Cet objectif est essentiel, mais le PLU ne propose pas d'orientations précises. L'accès en voiture à Valloire restera majoritaire, sauf développement en nombre des transports en commun, dont la commune n'a pas la capacité de décider seule. Il serait nécessaire que des solutions comme des parcs relais en amont de la station soient envisagées . Les besoins en stationnement des cars, s'ils ont plus nombreux, seraient à prévoir, mais où ?

Par ailleurs, le PLU met en avant les déplacements piétonniers.

En centre ville, ce mode de déplacement est adapté. Les propositions de zone 30 et de zones de rencontre sont intéressantes. Il restera à maintenir les espaces piétonniers bien accessibles, notamment en hiver (trottoirs déneigés, élimination du verglas)

En revanche, pour les liaisons interhameaux, les déplacements piétonniers ne pourraient suffire à éviter le trafic automobile. Ainsi par exemple, pour aller à pied de Valloire aux Verneys , il y a environ 2 km avec une pente soutenue. Les itinéraires sont le RD 902, (avec peu de trottoirs, et donc peu attractif pour les piétons, d'autant que les vitesses des automobiles sont assez élevées) et un itinéraire piéton en forêt agréable par beau temps, mais quasi impraticable de nuit en hiver, avec passages délicats avant Les Verneys. Par exemple, les clients du Club Med ayant fait des achats ou consommé le soir à Valloire rentreraient difficilement à pied, sauf une minorité sportive.

*Il est question de la « voie douce » reliant Valloire et le Club à pied, voie qui serait une solution pour limiter le trafic automobile. Cela semble un slogan publicitaire avant toute étude sérieuse.*

- **Optimiser les transports en commun :**

Tout repose sur l'usage des navettes gratuites. Mais on ne trouve dans le projet aucune étude précise sur l'organisation nécessaire. Une étude de déplacements prévisionnels élaborée serait judicieuse, faute de quoi on risque d'avoir des perturbations chroniques dans Valloire jusqu'aux Verneys.

### **AXE 2 : PRÉSERVER LA STRUCTURE DE LA COMMUNE ET LES QUALITÉS ENVIRONNEMENTALES : SOURCE DE SON ATTRACTIVITÉ**

#### **Orientation 2.2: Préserver les caractéristiques paysagères et architecturales :**

Objectif est pertinent, mais le PLU s'oriente vers un développement de nouvelles constructions importantes pour un tourisme haut de gamme.

Le projet de Club Med est qualifié « d'intérêt général ». Cela reste essentiellement discutable, mais avec cette qualification, on va accepter des constructions en discontinuité avec le bâti existant, ce qui est en contradiction avec l'objectif du PLU « Modérer la consommation d'espace agricole en limitant l'étalement urbain ».

Le PLU envisage aussi l'extension du domaine skiable. L'argument disant qu'on va interdire ces zones l'été est surprenant. Faut-il donc délimiter tous les espaces accessibles aux randonneurs de Valloire en été, et qui peut se charger de faire respecter cela ?

### **AXE 3 : PÉRENNISER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE :**

Actuellement, la station semble fonctionner assez bien surtout par comparaison avec de nombreuses communes plus « ordinaires » de Savoie ou d'ailleurs. Le quasi plein emploi est significatif. Pour que la station continue de bien vivre, le dossier de PLU ne montre pas que les seules solutions soient un développement important du bâti, et une extension du domaine skiable sur des zones vierges actuellement.

Avec l'objectif de donner à la station une résonance internationale, notamment hors d'Europe, et pour diversifier la clientèle actuelle, le PLU propose des hébergements haut de gamme (4 et 5 étoiles). Compte tenu des crises actuelles, sanitaire et économique, il paraît risqué de miser sur une clientèle venant de loin (hors Europe), qui s'est révélé assez volatile dans d'autres stations touristiques. Et pourquoi ne pas développer des lits à 2 ou 3 étoiles, dont la clientèle, certes plus commune, est sans doute plus fidèle.

Renouveler la clientèle et chercher des étrangers, pourquoi pas ? Mais l'idée de renouvellement sous-entend que la clientèle actuelle ne convient pas, alors que c'est elle qui fait vivre l'esprit village de Valloire (et ses habitants bien sûr).

Le PLU envisage d'offrir une capacité d'accueil de groupes de 500 personnes, dans un lieu unique, pour des congrès ou rassemblements (cyclistes). C'est assez incongru pour une station moyenne, sachant qu'il existe une grande diversité de lits possibles, notamment en été.. Cela semble surtout un argument en faveur du projet de Club Med.

L'augmentation des recettes du domaine skiable (hiver et été) semble être un des principaux effets attendus du projet de Club Med, et/ou de celui de l'extension du domaine skiable. Or les liens entre ces deux projets de nature différente ne sont pas très clairs, alors qu'on pourrait les dissocier.

Nouvelle zone à urbaniser à Chozeaux ville, avec 33 logements : quels accès à ces logements sont prévus ? La voie d'accès au nord traversant le hameau est étroite et sans trottoir.

### **Orientation 3.2 : Tendre vers un tourisme 4 saisons**

#### **• Favoriser le renouvellement**

Le PLU parle d'aller vers « une station 4 saisons ». Cela paraît illusoire quand on connaît le fonctionnement actuel des stations de montagne. A Valloire, l'activité est élevée du 15 décembre au 15 avril, moyenne en juillet août, très faible en juin et septembre, et très réduite le reste du temps, où quasiment tous les hôtels et commerces sont fermés hors un supermarché. Au mieux, on pourrait attendre une ouverture de la station un peu plus large qu'actuellement avec des services, mais est-ce vraiment une volonté des acteurs locaux, privés et publics ? Et a-t-on les moyens ?

Le PLU ne fournit aucun élément précis sur ce thème.

- **Améliorer les conditions de déplacement**

Effets du projet Club Med sur les déplacements et le stationnement :

Le projet UTN Club Med devrait entraîner une augmentation significative des déplacements, soit pour les arrivées et retours à la station, soit pour les déplacements depuis le Club vers le centre de Valloire. Les seules solutions envisagées pour éviter les problèmes prévisibles sont l'utilisation des navettes gratuites et le développement de la marche. Pour les navettes, en conservant le niveau de service du même ordre que l'actuel, cela peut éventuellement convenir en heures creuses, mais cela ne suffira pas en période de pointe. Il est sans doute inexact d'affirmer que les usagers du Club Med n'utiliseraient pas le stationnement en centre ville. Or la capacité de celui-ci est déjà insuffisante. Il y a donc là un point crucial de blocage.

Pour l'accès à Valloire des usagers du Club Med, un des arguments avancés est la proximité des autoroutes et de la gare. Or aucun élément précis ne figure dans le PLU sur les capacités du réseau routier entre St Michel de Maurienne et Valloire. Cette route est à 2 voies, avec un caractère de route de montagne, étroite par endroits, sinueuse, et encore sous équipée en barrières de sécurité malgré des zones à haut risque en cas de sortie de route. Les conditions de circulation en période de neige sont déjà souvent très délicates.

Par ailleurs, il est prévu que les séjours du Club Med seraient du dimanche au dimanche. Cela poserait problème pour les retours du dimanche, car une large partie des usagers de Valloire sont des locaux ou des habitants de Rhône Alpes, rentrant souvent le dimanche après le ski. D'où d'ores et déjà de gros problèmes de bouchons en amont de St Michel. Le PLU se limitant à la zone de Valloire ne tient pas compte de ce type d'effets, qui risquent d'ailleurs de démotiver rapidement une clientèle de week-end.

Point particulier : L'accès au Club Med se ferait par un nouveau pont avec voie de tourne à gauche sur la RD. Le PLU ne donne pas de détail sur son financement.

### **Orientation 3.3 : Assurer le développement**

Le plan d'investissement de la commune est présenté en tenant compte de la réalisation du Club Med. Il est regrettable et même anormal qu'aucune autre hypothèse ne soit présentée.

En résumé, on retient :

- **La faiblesse du dossier sur les déplacements**, avec pour seules propositions la limitation des déplacements automobiles, le développement de la marche et l'usage accru des navettes dans Valloire. Or, dans ce domaine, il convient d'être beaucoup plus précis si on veut dépasser le stade des slogans à la mode, et avancer des solutions concrètes et réalistes à court terme, faute de quoi la congestion déjà forte de la station et de la route d'accès à certaines périodes ne peut que s'aggraver. Cela risque d'ailleurs de décourager une partie de la clientèle actuelle de Valloire.

- **L'incohérence entre la volonté affichée de conserver une image de station Village**, appréciée des familles, **et les projets de développement pour touristes « haut de gamme »**.

- Enfin, **rien n'est dit sur les effets prévisibles du changement climatique**, alors qu'il s'agit d'une question majeure. Le PLU, outil prospectif essentiel pour le devenir de la commune, ne peut en faire l'impasse.

Hubert Trève

( Usager de Valloire depuis plus de 30 ans)

